

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_180 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 28 septembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Elisabeth CLAVERIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, Messieurs Alfred KROL, Michel TREBOSC

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Roland GILLES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

N° DEL2021_180 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Après l'adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes administratifs (Conseil du 29 juin 2021).

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 163 416,34 € en fonctionnement et à 3 139 470,08 € en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement

En dépenses :

- l'ajustement des crédits pour la réalisation de travaux de branchement refacturés aux usagers (150 000 €) ;
- l'ajustement des crédits pour l'achat de produits de traitements (2 500 €) et de fournitures d'entretien et de petit équipement (5 030 €) ;
- l'ajustement des crédits pour le rattachement des intérêts courus non échus (115 300 €) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour les annulations de factures sur rôles (11 000 €) ;
- la reconstitution de l'enveloppe de dépenses imprévues (100 000 €) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des opérations d'investissement achevées (1 400 000 €). Cette dépenses d'ordre d'investissement a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement d'un montant équivalent ;
- l'inscription des crédits nécessaires à l'ajustement de la provision pour CET (22 856,48 €). Ces dépenses d'ordre ont pour contrepartie une recette d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- l'inscription des crédits nécessaires pour permettre la correction d'imputation comptable des provisions pour créances irrécouvrables (167 500 €). Ces dépenses ont pour contrepartie une recette équivalente en section de fonctionnement ;

- l'ajustement du virement à la section d'investissement (189 229,86 €).

Total des dépenses : 2 163 416,34 €

En recettes :

- l'intégration du résultat reporté 2020 (1 780 886,34 €) ;
- l'ajustement des recettes liées aux travaux de branchements (150 000 €) ;
- l'inscription du remboursement des frais de personnel mis à disposition du budget de l'eau potable (46 500€) ;
- l'inscription de la subvention perçues pour le traitement des boues (18 530 €) ;
- l'inscription des crédits nécessaires pour permettre la correction d'imputation comptable des provisions pour créances irrécouvrables (167 500 €).

Total des recettes : 2 163 416,34 €

En investissement

En dépenses :

- les restes à réaliser 2020 (2 057 566,20 €) et des crédits pour la réalisation de travaux sur les réseaux (861 878,34 €) ;
- le déficit d'investissement de l'exercice 2020 (118 025,54 €) ;
- l'ajustement des crédits nécessaires pour les frais d'études (7 000 €) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour la réhabilitation de la STEP à Marssac en raison de la révision des prix du marché (20 000 €) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour la réalisation de travaux sur les lagunes de Dénat, Labastide de Dénat et de Salies (75 000 €) ;

Total des dépenses : 3 139 470,08 €

En recettes :

- les restes à réaliser 2020 (590 885,24 €) ;
- l'affectation du résultat de fonctionnement votée le 29 juin 2021 au compte 1068 (1 584 706,50 €) ;
- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (189 229,86 €) ;
- l'ajustement du remboursement par le budget général des travaux effectués sur le réseau des eaux pluviales (8 000 €) ;
- l'inscription des provisions pour CET (22 856,48 €) ;
- l'inscription de la subvention notifiée pour les travaux réalisés sur les lagunes de Dénat, Labastide de Dénat et de Salies (50 000 €) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens (1 400 000 €) ;

- la réduction de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (- 706 208 €). A l'issue de ce budget supplémentaire le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 1 500 000 €.

Total des recettes : 3 139 470,08 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 septembre 2021,

VU l'avis favorable de la commission ressources et équipements du 21 septembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget supplémentaire 2021 du budget annexe assainissement collectif tel que détaillé en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 septembre 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL